

ANNEXE 1- CALENDRIER DU MOUVEMENT 2024/2025

1 - Déclaration des enseignants

Du 8 au 26 janvier
2024



L'enseignant déclare à son chef d'établissement si son poste est vacant ou susceptible de l'être.

2 - Déclaration des chefs d'établissement

Du 29 janvier au 2 février 2024 inclus



Le chef d'établissement déclare dans l'application dédiée les postes vacants ou susceptibles de l'être.

3 - Publication des postes SV ou V

Lundi 18 mars
2024



Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être sur l'application dédiée et sur le site de la DSDEN 24.

4 - Candidature des enseignants

DU 18 au 29 mars
2024 inclus



L'enseignant candidate au mouvement en saisissant ses vœux sur l'application dédiée.

5 - Avis des chefs d'établissement

Du 27 mai au 7 juin
2024 inclus



Saisie des avis des chefs d'établissement dans l'application dédiée.
L'enseignant prend contact avec le ou les établissements choisis.

6 - Organisation de la CCMI

Mercredi 26 juin
2024



Les postes sont pourvus en fonction des codifications réglementaires.

7 - Publication des résultats de la CCMI

Jeudi 27 juin
2024



Les résultats du mouvement sont publiés sur le site de la DSDEN 24.

8 - Organisation du groupe académique

Mercredi 10 juillet 2024



Ajustements: nomination des futurs maîtres stagiaires et situations provisoires.